

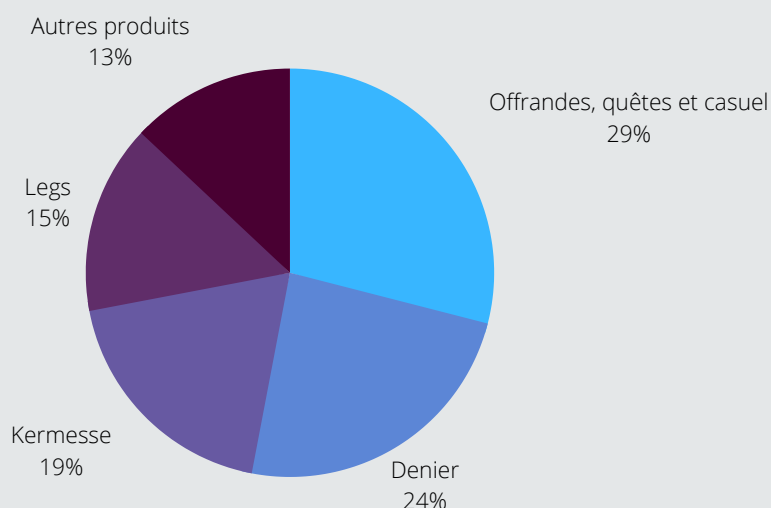


ÉTAT DES LIEUX DES RESSOURCES DU DIOCÈSE DE COUTANCES ET AVRANCHES

Structure des ressources



Le diocèse de Coutances et Avranches, tout comme l'ensemble de l'Église de France, compte sur différentes ressources pour couvrir ses charges et assurer ainsi ses frais de fonctionnement.



**100% dons,
0 subventions :
l'Église ne reçoit
aucune subvention
de l'État, ni du
Vatican, elle ne
vit que de dons !**

Le Denier : créé par l'Église catholique en France après la séparation de l'Église et de l'État en 1905, le « Denier du clergé » a été institué pour permettre le traitement des prêtres qui était jusqu'alors pris en charge par l'État. Cette collecte auprès des fidèles s'est ensuite appelée « Denier du culte », terme qui est encore souvent employé, bien qu'il ait évolué depuis 1989 pour devenir le « Denier de l'Église ».

Structure des ressources



Le terme de « Denier » est certes un peu désuet, mais les catholiques tiennent à le conserver car le Denier n'est pas un don comme un autre. Il ne fait pas appel à la générosité, mais plutôt à un sentiment d'appartenance ou de fidélité envers l'Église, pour que ceux qui sont plus spécialement en charge d'annoncer l'évangile et de faire vivre l'Église, aient de quoi vivre. Le Denier est la contribution annuelle des catholiques à la vie de l'Église, c'est un don volontaire, il n'y a pas de tarif ! Chacun donne en conscience et selon ses possibilités.

La quête : ce don permet d'aider la paroisse à couvrir ses frais de fonctionnement (chauffage, ménage, fleurs).



Le casuel : cette participation donnée lors d'un baptême, d'un mariage ou de funérailles sert à financer le coût de ces cérémonies exceptionnelles et à assurer la formation des bénévoles qui accompagnent les familles à ces moments forts de leur vie.

Les offrandes de messe : une messe peut être célébrée à une intention particulière (défunt, anniversaire de mariage, personne malade, etc). Traditionnellement, cette intention de messe s'accompagne d'une offrande destinée à la vie matérielle des prêtres.

Les legs (ainsi que les donations et les assurances vie) : ces ressources exceptionnelles contribuent au financement des investissements et à l'entretien de l'immobilier des paroisses et du diocèse.

Répartition des charges



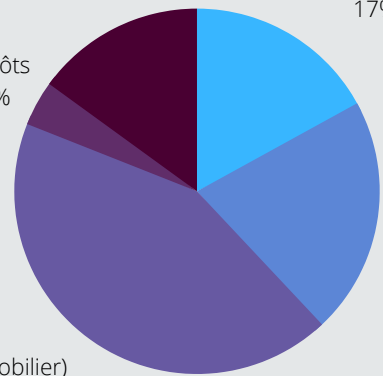
Amortissements et charges exceptionnelles
15%

Traitements
17%

Impôts
4%

Salaires
21%

Frais de mission (dont immobilier)
43%



Le diocèse compte environ 110 prêtres : 50 en activité et 60 à la retraite (pour ces derniers, le diocèse verse un complément de retraite). Les 17% de traitement représentent l'ensemble de ces versements.

Le diocèse compte environ 55 temps plein salariés assumés par 90 laïcs.

Donner à l'Église, c'est permettre :

- l'annonce de l'évangile
- l'accompagnement de ceux qui le souhaitent sur le chemin de la foi
- la célébration des sacrements et des funérailles
- la présence auprès des plus fragiles.

Une Église disponible auprès de chacun, sans distinction, et à toutes les étapes de la vie.

« En tant qu'évêque, je dois m'assurer que l'Église dans la Manche aura toujours les moyens matériels d'assurer sa mission. Il faut faire face à la réalité : nos ressources sont de plus en plus fragiles. Aussi, nous faisons appel à votre générosité cette année encore. »
+ Laurent Le Boulc'h, évêque de Coutances et Avranches

Merci POUR VOTRE
SOUTIEN
A LA MISSION
DE
l'Église

Crise sanitaire et ressources



Au total, les ressources ont baissé de 20%. Cette baisse est particulièrement nette pour les ressources paroissiales (quêtes et casuel) qui sont en recul de 40%.

Ce recul s'explique bien sûr par l'absence de messes publiques pendant de longues semaines. L'absence de messes publiques signifie l'absence de quêtes. La baisse du casuel résulte de l'absence de célébration des sacrements (baptême, mariage, etc).

Des opérations spécifiques ont été menées pendant les périodes de confinement pour tenter de combler ce manque à gagner. Les diocésains ont été généreux et le diocèse les en remercie vivement. Cependant, ces dons ont permis de récupérer que 10% du manque à gagner.

Aussi, en cette période de Noël, le diocèse de Coutances et Avranches renouvelle ses appels aux dons.

Campagne de Noël 2020

À Noël, transmettons l'essentiel

Prenons le temps de nous
rappeler ce qu'il s'est passé
cette nuit-là, à Bethléem,
il y a 2 000 ans...



Découvrez pourquoi votre soutien est essentiel sur :
coutances.transmettonslessentiel.fr

Contacts :

Bénédicte Palluat de Besset –
responsable communication –
07 85 61 25 31 –
communication@diocese50.fr
Olivier Jourdan –
économiste –
02 33 45 04 58 –
econome@diocese50.fr

Comme tous les ans, le diocèse lance une campagne de fin d'année pour rappeler le message spirituel de Noël et faire un appel au don. Cette année, le message est axé sur le sens de la crèche ; une crèche à colorier et une crèche en points à relier sont proposées. Dans ce contexte de baisse importante des ressources, cet appel a une importance particulière.

Ainsi une campagne d'e-mailings a débuté la première semaine de l'Avent (semaine du 30 novembre) invitant les destinataires à visualiser la campagne en ligne.

Les paroisses sont invités à relayer cette campagne sur leurs différents supports de communication (sites internet, feuilles paroissiales, annonces, etc) afin de toucher un maximum de personnes dans cette période de l'année propice au don.

La campagne de Noël 2020 est disponible sur le site www.coutances.transmettonslessentiel.fr

À Noël, transmettons l'essentiel

[Voir le site](http://www.coutances.transmettonslessentiel.fr)

